

LE PATRIOTE DE LOUISIANA

PUBLIÉ AUX OPELOUSAS, PROISSE DE ST. LANDRY, LOUISIANE, TOUS LES SAMEDIS MATIN, PAR ALBERT DEJEAN, CYRUS THOMPSON ET ALF. LIVINGSTON.

VOLUME I.

OPELOUSAS, SAMEDI MATIN, 10 NOVEMBRE, 1855.

NUMERO 37.

LE PATRIOTE.

JOURNAL OFFICIEL DE LA PAROISSE SAINT LANDRY.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

Sont de \$2 50 par an, payable d'avance, et \$3 50 si la souscription n'est pas payée dans les premiers mois. Dix cents pour un seul numéro de journal.

LES AVIS.

Sont insérés à raison de 6 cents la ligne pour chaque publication. Une déduction libérale sera faite pour les avis à l'année ou pour un an.

Il ne sera rien inséré pour moins d'une piastre.

OPELOUSAS, 10 NOVEMBRE, 1855.

BONNES NOUVELLES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Le "True Delta" de Mardi passé nous apprend que le Nouveau-Orléans a donné aux candidats Américains une majorité d'environ QUINZE CENTS VOIX.

Les retours n'étaient pas encore complets, mais nous n'y mettons aucun doute, vu que le journal dont nous puisons cette nouvelle, est rédigé par un Irlandais. Honneur donc, disons nous, aux créoles de la Nouvelle-Orléans, qui s'avaient apprécié l'importance du parti Naïf Américain!

Pour les retours des élections de cette paroisse, voyez partie anglaise.

RETOURS D'ELECTION.

Nous apprenons d'une source particulière que la majorité des candidats Natifs Américains, dans la paroisse St. Martin se monte à plus de 350 voix.

A St. Marie, notre majorité, dépasse 150 voix.

On dit que la paroisse des Avoies a donné contre nous une majorité d'environ 125 voix.

Des retours partiels des Rapides indiquent que cette paroisse nous donnera une forte majorité.

La majorité des Antis à Lafayette est forte. La paroisse de Jefferson ainsi que celle d'Est Baton-Rouge se sont prononcées par de fortes majorités en faveur de nos candidats.

Il n'y a plus de doute que Derbigny ne soit notre prochain Gouverneur.

CAPTURE DE L'AMELIA.

Les journaux du New-York nous annoncent que la barque Amelia, vient d'être saisie à Port-au-Prince (Haïti) par l'ordre de l'agent des Etats-Unis.

Il paraît que le subrécargue M. Sidney Oaksmith, fit jeter l'ancre dans le port américain sans avoir rempli les formalités voulues, et fut requis d'enoyer le commandement de sa cargaison. En même temps, M. Lewis, l'agent consulaire, requit le gouvernement haïtien d'avoir à faire saisir le navire en son nom comme ayant à bord un fret prohibé.

Le gouvernement lui accorda sa demande. Cette mesure a excité à New-York quelque émotion et beaucoup de personnes prétendent que M. Lewis n'avait pas le droit de faire saisir la cargaison.

S. Oaksmith a fait en prêt devant notaire et sur le refus de le recevoir par M. Lewis, l'a fait légaliser par M. Usher, consul-général de S. M. Britannique. Puis il s'est embarqué à bord de la goélette Lucretia, avec le capitaine et son équipage, et un passager de cette barque.

"Voilà une brillante action de plus pour l'administration de Washington, dit le Sun; et les lauriers de Greytown, le blocus du Steam United States et la capture de la barque Amelia seront ses plus beaux titres de gloire."

REVENU DES ETATS-UNIS.—Le tableau suivant présente le montant des droits de douane reçus dans sept des principaux ports des Etats-Unis pendant le trimestre finissant le 30 septembre dernier:

New-York.....\$10,657,000

Boston.....2,149,000

Philadelphie.....1,085,000

Baltimore.....264,000

Charleston.....113,000

Nouvelle-Orléans.....251,000

St-Louis.....80,900

Total.....\$14,600,000

VOL DE GRAND CHEMIN.—Jendi 11 du courant tandis que la maille-poste des Etats-Unis stationnait devant la porte de l'American Hotel, à Marion, Iowa, un ardois voleur ouvrit un des sacs aux lettres, et s'empara d'une somme de dix mille piastres qui s'y trouvait. Des perquisitions eurent aussitôt lieu et le coupable ayant encore en sa possession une grande partie des valeurs, fut arrêté. Il attend en prison l'examen de son affaire.

SANTA-ANNA.—Les journaux de Boston ont reçu des nouvelles de St. Thomas jusqu'à 6 du courant. Santa-Anna, sa fille et une suite nombreuse s'y trouvaient. Le gouverneur, le consul Américain et les dignitaires de l'île s'étaient rendus à sa résidence.

On fit mille recherches qui n'aboutirent à rien, et mille suppositions. Les uns disaient: C'est un crocodile qui s'est introduit dans les bains et s'y est établi comme un loup dans une bergerie (mais on s'assura qu'il n'existait aucune ouverture pouvant donner passage à ce féroc et redoutable amphibie); les autres prétendaient que c'était quelque requin ou autre poisson vorace de cette espèce (mais les requins ne vivent pas dans l'eau douce et n'ont pas coutume d'ailleurs de s'aventurer si haut dans les cours des rivières).

Les Dramatiques consultés accusèrent les mauvais génies. La police ne sachant à quoi attribuer ces disparitions quotidiennes prit le parti de les nier. Néanmoins elles fit surveiller le fleuve dans tout l'espace qu'il parcourt devant la ville de Benares; rien de suspect n'y fut remarqué, si ce n'est quelques vases de terre enite flottant sur l'eau et paraissant en suivre le cours. Mais comme il est d'usage dans l'Inde d'exposer les moribonds sur le Gange, seulement soutenus sous les aisselles par des vases en terre, on n'y fit aucune attention.

Les dames, néanmoins, continuèrent leurs ablutions, ayant soin de se tenir au plus près du bord de l'eau ou sacrochant aux chaînes. Un jour de mois d'avril dernier, l'une d'elle poussa un cri lamentable et disparut; mais comme elle était jeune et robuste elle parvint, en se débattant avec vigueur, à se dégager des chaînes de son ennemi, qu'un bouillonnement de l'eau toutes les autres baigneuses effrayées prenaient pour un crocodile monstrueux, et repartit au milieu de ses compagnes.

A peine remise de son émotion elle raconta, au grand étonnement de tout le monde, qu'elle avait été attaquée, non par un crocodile, mais bien par un homme, un homme véritable. En effet, cet homme, abusant de son habileté à plonger, se glissait chaque jour près des baignes, ayant la tête couverte d'un vase au ventre duquel il avait pratiqué deux trous pour voir, observait à travers le feuillage celles des baigneuses qui avaient le plus de bijoux (les dames de l'Inde se baignent sans jamais quitter leurs parures), les saisissant, les voyant et les déposant.

On se parvint enfin à s'emparer de ce scélérat d'une nouvelle espèce, et il vint d'être pendu sur le quai de Benares, à la grande satisfaction des Benariennes.

LE SCULPTEUR ET LE CHARRETIER.—M. Auguste Lech, n'est pas seulement un sculpteur de talent, c'est encore un homme fort d'une autre manière.

Dernièrement, il descendait la rue de Londres, en chariot, pour se rendre au Louvre, où il exécute des groupes à allégoriques.

Un charretier narquois, qui stationnait rue de Clichy, s'apercevant, à l'allure du cheval de M. Lech, était pressé, jura et proposa de lui faire cette force qui consiste à diriger toujours du côté où le bourgeois doit passer, le cheval attelé à la charrette.

M. Lech, voulait-il passer à gauche, le charretier mettait le cou de sa propre bête à gauche, l'artiste se portait-il à droite, le robuste conducteur inclinait à droite le poitrail de son Limousin.

Enfin, impatienté de ce co-in-maillard équestre, M. Lech, interpella le facétieux automate, et nécessairement celui-ci lui répondit une grossièreté en l'injonction, il descendit, le charretier se met en ligne.

Par une manœuvre habile et prompte comme l'éclair, le sculpteur s'élança à la tête de son antagoniste, lui fait baisser le col, fourre le cou sous son bras gauche et le serre, puis de la main droite, restée libre, il relève la blouse du rustre et lui administre une douzaine de tapes les plus retentissantes du monde sur cette partie du corps qu'une prude appelle l'antipode du ventre.

—La première fois que tu recommenceras, dit le sculpteur au charretier rouge de dépit, et bafoué par la foule, je te ferai mettre au pain et à l'eau.

Le charretier frémit à cette dernière menace.

—A l'eau! plutôt la mort!

Et, depuis cette correction paternelle, non seulement il se gare quand il rencontre M. Lech, mais il salue encore son vainqueur.

—Pendant que M. E. était prêt de S., il voulait s'assurer s'il existait des tonneaux dans les communes de son département, et il écrivit dans ce but au maire de chaque localité.

Voici la réponse de l'un de ces maires, qui a été communiquée à notre abonné par M. de B., recevoir de finances et gendre du préfet:

"Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'existe, qu'il n'a jamais existé et qu'il n'existera jamais de tonneaux dans ma commune. S'il s'y présentait quelqu'une de ces malheureuses, je la ferais arrêter sur le champ."

—On préte un mot à M. G., qui, pourtant possède assez d'esprit pour ne pas emprunter de bêtises; on parlait, devant lui, du docteur St-L., et comme on vantait ses succès dans l'art de l'embaumement:

—Laissez donc s'écria le père de la nouvelle méthode; St-L., n'a jamais embaumé que des lapins et empaillé que des canards!

—Ah! docteur, répartit la marquise de B., l'an dernier, c'est lui qui fit l'autopsie de la femme de mon concierge, et il réussit au suprême degré.

—Vous voyez bien l'exclamation G. la voilà réduite à ouvrir les portières!

—Un ancien général de l'empire n'a plus aujourd'hui qu'une pensée, qu'une occupation et qu'un plaisir: c'est d'augmenter et d'allonger ses sacs d'écus. Voyant qu'un de ses fermiers avait su réaliser quelques bénéfices, l'avarice lui inspira de refuser au vieux serviteur le renouvellement de son bail et de dénigrer lui-même l'exploitation de cette métairie. Mais il arriva que l'entreprise ne réussit point et que le maître de l'ex-locataire de Napoléon, et qu'il n'en resta même pas le rapport de l'ancien fermier.

Les vieux grognard, ayant dernièrement rencontré son ancien fermier, l'interjura assez rudement.

—Il paraît, lui dit-il, que tu sais mieux faire tes affaires que celle des autres; car je suis en perte, ou il y avait pour toi de gros profits.

—Chacun son métier, général, répondit le paysan en prenant ce air naïf sous lequel les gens de la campagne savent cacher tant de malice; mais à en juger par votre fortune, il faut croire que quand moussier votre père labou-

NOUVELLES DU FORT LARAMIE.

Des lettres du Fort Laramie, sous date du 19 septembre, ont été reçues à St. Louis.

Le capitaine A. P. Howe, du 4e corps d'artillerie, est traduit devant un conseil de guerre, sous la grave accusation d'avoir désobéi aux ordres qui lui avaient été transmis pendant la bataille de Blue Water, et d'avoir par sa négligence privé le Colonel Cooke du secours du corps qu'il commandait.

Le général Harney est arrivé au Fort Laramie, et se dispose à réprimer les constantes agressions des Indiens. La tribu des Sioux a jeté son cri de guerre et a commencé les hostilités par l'assassinat et le vol. Plusieurs voyageurs ont été leurs victimes, et un troupeau d'animaux appartenant au gouvernement a été enlevé par eux. En ce moment ils concentrent leurs forces à White Earth et envoient journellement des défis de combats au général Harney.

On dispose à établir deux nouveaux forts entre les forts Pierre et Laramie. [Abella.]

MEURTRE DE SIX AMERICAINS.

Un correspondant du New-York Tribune donne les détails suivants, du massacre de plusieurs Américains au fort de Tabatinga, sur les frontières du Brésil, détails pris dans le *Diario*, publié à Paris:

Le 2 du mois de septembre un courrier extraordinaire nous est arrivé de Tabatinga, apprenant que 6 filibusters dont on ne connaît pas la nationalité, mais que d'après toutes les apparences on pense être des Américains du Nord, ont forcé les autorités de Loreto (Perou) à leur donner un passe, pour entrer dans le territoire brésilien, où ils ont volé et pillé tout ce qu'ils trouvaient, sans faire attention aux avis que leur avaient données les autorités du Perou.

Les autorités de Loreto, desquelles ils avaient obtenu un passe, se hâtèrent d'informer le commandant du fort Tabatinga, le capitaine Garcez, de ce qui se passait. Le capitaine, se tenant sur ses gardes, aperçut les filibusters qui entraient dans le port en canot; et leur ordonna de faire halte, mais ceux-ci répondirent par une décharge de leurs fusils, et continuèrent leur route.

Aussitôt, un canot, avec des trompes préparées pour cette occasion par le capitaine Garcez se mit à leur poursuite; arrivés à une portée de fusil, les soldats furent salués par une seconde décharge "des huit", qui allèrent à terre, se fortifièrent, en prenant pour mur le tronç des arbres, derrière lesquels ils soutenaient un feu assez vif.

Un des soldats fut tué et un Indien Tapioï blessé gravement.

Dans ce moment critique, le commandant de l'expédition jugea prudent de laisser le canot emportant le canot et débarquant à couvrir d'une haute butte de terre, il ordonna à une petite division de marcher pour aller prendre l'ennemi par derrière, tandis que lui irait par devant pour l'assumer.

Les filibusters se voyant entourés, redoublèrent d'énergie, et sans crainte aucune, jetant tout ce qu'ils avaient dans l'eau ils se préparèrent à la défense et combattirent comme s'ils avaient été un nombre de 50, car ils étaient armés de fusils à dix coups.

Cependant, les soldats brésiliens par la justesse de leur tir en tuèrent cinq et le sixième prit la fuite; mais sur son chemin il rencontra un petit lac et voulant poursuivre sa fuite, il y plongea pour le traverser à la nage mais malheureusement il fut la proie des crocodiles.

Le correspondant de la Tribune ajoute que quand à l'accusation de vol, il doit y avoir là une étrange bévue, attendu qu'il n'y a à prendre que des forêts, des rivières, des singes, des crocodiles, des moustiques et par hasard quelquefois des bananes.

L'affaire est entre les mains de notre consul, M. Devey, qui a adressé des réclamations à la cour de Rio.

UN CROCODILE BIFEDE.—La religion de Brahma oblige les Hindous des deux sexes à faire plusieurs fois par jour des ablutions dans le Gange ou tout autre fleuve sacré. Les dames ont coutume de se rendre en grand nombre dans des enceintes particulières entourées de clayonnages en bambous, en roseaux, et de se tenir. Grâce à ces précautions, elles sont non seulement à l'abri des regards des hommes, mais encore de tout accident possible, et de toutes surprises de la part des dangereux habitants du fleuve.

Il y a quelques années, les autorités de Benares furent tout à coup appelées à enregistrer la disparition d'un certain nombre de femmes noyées dans les bains publics, et depuis lors, chaque jour, pendant sept ans, quatre ou cinq disparurent du même du milieu de leurs compagnes, entraînées avec violence et comme par une force irrésistible.

On fit mille recherches qui n'aboutirent à rien, et mille suppositions. Les uns disaient: C'est un crocodile qui s'est introduit dans les bains et s'y est établi comme un loup dans une bergerie (mais on s'assura qu'il n'existait aucune ouverture pouvant donner passage à ce féroc et redoutable amphibie); les autres prétendaient que c'était quelque requin ou autre poisson vorace de cette espèce (mais les requins ne vivent pas dans l'eau douce et n'ont pas coutume d'ailleurs de s'aventurer si haut dans les cours des rivières).

Les Dramatiques consultés accusèrent les mauvais génies. La police ne sachant à quoi attribuer ces disparitions quotidiennes prit le parti de les nier. Néanmoins elles fit surveiller le fleuve dans tout l'espace qu'il parcourt devant la ville de Benares; rien de suspect n'y fut remarqué, si ce n'est quelques vases de terre enite flottant sur l'eau et paraissant en suivre le cours. Mais comme il est d'usage dans l'Inde d'exposer les moribonds sur le Gange, seulement soutenus sous les aisselles par des vases en terre, on n'y fit aucune attention.

Les dames, néanmoins, continuèrent leurs ablutions, ayant soin de se tenir au plus près du bord de l'eau ou sacrochant aux chaînes. Un jour de mois d'avril dernier, l'une d'elle poussa un cri lamentable et disparut; mais comme elle était jeune et robuste elle parvint, en se débattant avec vigueur, à se dégager des chaînes de son ennemi, qu'un bouillonnement de l'eau toutes les autres baigneuses effrayées prenaient pour un crocodile monstrueux, et repartit au milieu de ses compagnes.

A peine remise de son émotion elle raconta, au grand étonnement de tout le monde, qu'elle avait été attaquée, non par un crocodile, mais bien par un homme, un homme véritable. En effet, cet homme, abusant de son habileté à plonger, se glissait chaque jour près des baignes, ayant la tête couverte d'un vase au ventre duquel il avait pratiqué deux trous pour voir, observait à travers le feuillage celles des baigneuses qui avaient le plus de bijoux (les dames de l'Inde se baignent sans jamais quitter leurs parures), les saisissant, les voyant et les déposant.

On se parvint enfin à s'emparer de ce scélérat d'une nouvelle espèce, et il vint d'être pendu sur le quai de Benares, à la grande satisfaction des Benariennes.

LE SCULPTEUR ET LE CHARRETIER.—M. Auguste Lech, n'est pas seulement un sculpteur de talent, c'est encore un homme fort d'une autre manière.

Dernièrement, il descendait la rue de Londres, en chariot, pour se rendre au Louvre, où il exécute des groupes à allégoriques.

Un charretier narquois, qui stationnait rue de Clichy, s'apercevant, à l'allure du cheval de M. Lech, était pressé, jura et proposa de lui faire cette force qui consiste à diriger toujours du côté où le bourgeois doit passer, le cheval attelé à la charrette.

M. Lech, voulait-il passer à gauche, le charretier mettait le cou de sa propre bête à gauche, l'artiste se portait-il à droite, le robuste conducteur inclinait à droite le poitrail de son Limousin.

Enfin, impatienté de ce co-in-maillard équestre, M. Lech, interpella le facétieux automate, et nécessairement celui-ci lui répondit une grossièreté en l'injonction, il descendit, le charretier se met en ligne.

Par une manœuvre habile et prompte comme l'éclair, le sculpteur s'élança à la tête de son antagoniste, lui fait baisser le col, fourre le cou sous son bras gauche et le serre, puis de la main droite, restée libre, il relève la blouse du rustre et lui administre une douzaine de tapes les plus retentissantes du monde sur cette partie du corps qu'une prude appelle l'antipode du ventre.

—La première fois que tu recommenceras, dit le sculpteur au charretier rouge de dépit, et bafoué par la foule, je te ferai mettre au pain et à l'eau.

Le charretier frémit à cette dernière menace.

—A l'eau! plutôt la mort!

Et, depuis cette correction paternelle, non seulement il se gare quand il rencontre M. Lech, mais il salue encore son vainqueur.

—Pendant que M. E. était prêt de S., il voulait s'assurer s'il existait des tonneaux dans les communes de son département, et il écrivit dans ce but au maire de chaque localité.

Voici la réponse de l'un de ces maires, qui a été communiquée à notre abonné par M. de B., recevoir de finances et gendre du préfet:

"Monsieur le préfet, j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'existe, qu'il n'a jamais existé et qu'il n'existera jamais de tonneaux dans ma commune. S'il s'y présentait quelqu'une de ces malheureuses, je la ferais arrêter sur le champ."

—On préte un mot à M. G., qui, pourtant possède assez d'esprit pour ne pas emprunter de bêtises; on parlait, devant lui, du docteur St-L., et comme on vantait ses succès dans l'art de l'embaumement:

—Laissez donc s'écria le père de la nouvelle méthode; St-L., n'a jamais embaumé que des lapins et empaillé que des canards!

—Ah! docteur, répartit la marquise de B., l'an dernier, c'est lui qui fit l'autopsie de la femme de mon concierge, et il réussit au suprême degré.

—Vous voyez bien l'exclamation G. la voilà réduite à ouvrir les portières!

—Un ancien général de l'empire n'a plus aujourd'hui qu'une pensée, qu'une occupation et qu'un plaisir: c'est d'augmenter et d'allonger ses sacs d'écus. Voyant qu'un de ses fermiers avait su réaliser quelques bénéfices, l'avarice lui inspira de refuser au vieux serviteur le renouvellement de son bail et de dénigrer lui-même l'exploitation de cette métairie. Mais il arriva que l'entreprise ne réussit point et que le maître de l'ex-locataire de Napoléon, et qu'il n'en resta même pas le rapport de l'ancien fermier.

Les vieux grognard, ayant dernièrement rencontré son ancien fermier, l'interjura assez rudement.

—Il paraît, lui dit-il, que tu sais mieux faire tes affaires que celle des autres; car je suis en perte, ou il y avait pour toi de gros profits.

—Chacun son métier, général, répondit le paysan en prenant ce air naïf sous lequel les gens de la campagne savent cacher tant de malice; mais à en juger par votre fortune, il faut croire que quand moussier votre père labou-

RAIT FAUCHAIT ET VENDANGAIT LES TERRES D'AUTRI, COMME NOUS, IL SAVAIT ENCORE MEUX FAIRE VENIR L'EAU AU MOULIN.

NAUBRACK.—La goélette Juge Baker, ex-côte par le travers de Squan, et s'est perdu corps et bien. L'équipage se composait de cinq matelots et du capitaine Rogert, d'Hack-

SAUR. La femme de ce dernier qui était à bord également péri dans ce naufrage.

CORRUPTION.—La ville de New-York paraît destinée à n'employer que des officiers infidèles. A peine a-t-on oublié le scandaleux procès qui a été fait il y a peu de temps à l'ex-Conseil de cette ville, que voilà de nouvelles accusations qui pèsent sur plusieurs membres du nouveau. Le grand jury s'est saisi de l'affaire et a traduit à sa barre, sous accusation de corruption, malversation, ou vol, les employés dont les noms suivent: James Furly, commissaire des rues; Joseph E. Ebling, do; B. Purby, voyer; T. K. Downing, inspecteur; Oakley, ex-adjoint; Cornell, do; W. B. Reynolds, adjudicataire de contrats; H. Beakley et F. M. Curry, membres du Conseil actuel.

Nous appelons l'attention des Administrateurs des Successions à la loi ci-dessous, qui a été passée à la dernière session de la Législature, intitulée

ACTE relatif aux Avis Judiciaires.

Section 1. Il est de plus décrété, que lorsqu'il se publiera des annonces en plus de deux fois, dans lesquelles les dites procédures se font, ou dans laquelle la dite vente doit avoir lieu le défendeur au procès aura le droit de choisir la Gazette ou l'avis public, pour que le choix en soit fait dans un délai de trois jours après avoir reçu la notice d'ordre judiciaire ou de la notice faite en vertu de la dite procédure, dans les dix jours qui suivent le choix, alors le plaignant aura le droit de le faire.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, sur certifié, au bureau du Greffier de la Cour de District de la dite paroisse, dans les dix jours qui suivent la date du présent avis.

Bureau du Greffier, 10 novembre 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

AVIS.—E. NORTH CULLOM, de la Paroisse St-Landry, ayant présenté une pétition à l'effet d'être nommé administrateur de la succession de feu Francis Cullom, décédé, dernièrement de la dite paroisse.

En conséquence, avis est par le présent donné à ceux qui pourraient avoir des raisons légales à opposer à la dite nomination, d'avoir à les enregistrer, sur certifié, au bureau du Greffier de la Cour de District de la dite paroisse, dans les dix jours qui suivent la date du présent avis.

Bureau du Greffier, 10 novembre 1855.

A. GARRIGUES, Greffier.

UNE BELLE HABITATION A VENDRE.—Le soussigné, désirant quitter l'état d'habitant, a des terres favorables, l'HABITATION sur laquelle il réside, située à environ un demi mille du Grand Coteau, contenant environ trois cents acres. Une grande maison de résidence, un moulin à vent, moulin à presser, etc. Les personnes voulant examiner la propriété s'adresseront au soussigné sur les lieux.

JOSEPH D. GARDINER.

MAGASIN DE MODES.—Mme. PIERON d'Orléans, a des termes favorables, l'HABITATION sur laquelle elle réside, située à environ un demi mille du Grand Coteau, contenant environ trois cents acres. Une grande maison de résidence, un moulin à vent, moulin à presser, etc. Les personnes voulant examiner la propriété s'adresseront au soussigné sur les lieux.

ANDRÉ MÈCHE.

PIEUX.—20,000 pieux de 8 pieds, à \$9 50 le cent et 80,000 bardeaux à \$5 50 le mille, à vendre par

J. B. CLARK & Co., Plaquemine Brulée.

MULET EPAVE.—Arrêté par le sous-

signé, à la Couleuvre Croche, une Mule Américaine, couleur rouge, âgée d'environ 3 ans, taille moyenne, et à deux oreilles, que le dit Muletier dans les environs. Il a sur le cou, une tache blanche formant presque la lettre H. Le propriétaire du dit Mulet est prié de venir le réclamer, payer les frais et se faire inscrire.

ANDRÉ MÈCHE.

MULE EPAVE.—Arrêté, par le sous-

signé, sur son habitation au Bayou Bonif, d'un mulet gris, grison, âgé de 15 ans, couleur d'un brun-foncé, taille ordinaire, âgé d'environ dix ans, marqué à peu près ainsi: BE. (Il est impossible de décrire au juste la dite marque.) Le propriétaire est prié de venir le réclamer sur sa propriété et au payant les frais.

GREEN HUDSPETH.

TAXE DU RAIL ROAD DE 1854.—Avis est par le présent donné à toutes les personnes de la paroisse St. Landry qui n'ont pas payé leurs taxes de Rail-road pour l'année 1854, qu'il y a un mois qu'elles ne payent les dites taxes au collecteur dans les trente jours qui suivent la publication de cet avis, les différentes sommes dues par elles seront remises entre les mains de l'Avocat de Paroisse pour être collectées immédiatement.

Par ordre du Juri de Paroisse de St. Landry.

GUY H. BELL, Greffier.

Conformément à l'avis susdit, le soussigné, collecteur de la taxe du Rail-road de 1854, se trouve en possession de la liste des noms de ceux qui n'ont pas payé leurs taxes de Rail-road pendant les trente jours qui suivent la publication de cet avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi, (les dimanches exceptés).

OPELOUSAS, 15 septembre 1855.

ELBERT GANTT, Collecteur.

AVIS.—Le public est, par le présent, averti que moi, le soussigné, Exécuteur Testamentaire Datif du dernier testament d'André Deshotels, décédé, dernièrement de la Paroisse St. Landry, conformément à son testament, j'ai fait un procès, dans ma susdite capacité, pour la propriété des esclaves et autres effets, dernièrement la propriété de dit défédé, et émancipés par son testament.

Harriet, griffe, âgée d'environ quarante ans, et ses cinq enfants, savoir:

Hyacinthe, griffe, âgée d'environ 16 ans;

Joseph, griffe, âgé de 15 ans;

Eliza, griffe, âgée d'environ 13 ans;

Pauline, griffe, âgée d'environ 5 ans.

Louise, maltré, âgée de 37 ans, et ses trois enfants, savoir:

Yves Baptiste, maltré, âgé d'environ 16 ans;

Valentin, maltré, âgé d'environ 9 ans, et ses trois enfants, savoir:

Marie, maltré, âgée de 6 ans.

Marie, maltré, âgée d'environ 3 ans.

JEAN BAPTISTE SOLEAU FILS, Exécuteur Testamentaire Datif du dernier testament d'André Deshotels, décédé.

DENTISTE.—Dr. CHATEL offers his services as Dentist to the public of St. Landry. All his works in this branch of the profession are performed by the latest and most approved process.

Office, at the late residence of Miss Marguerite Carrière, in Opelousas.

Dr. F. H. will go wherever he may be professionally called, but patients will find a great advantage